

**Relevé de décision de la consultation électronique des conseillères et conseillers de l'UFR
LLCE – 13 mai 2024**

Point soumis au vote :

Le DEMA soumet aux conseillères et conseillers de l'UFR une demande urgente : le gel de l'UE ANLAB206T (3 ects).

Il s'agit d'une UE optionnelle de renforcement en anglais de première année de 25h, dans la filière LEA. Les deux groupes de cette UE devaient être assurés par une collègue qui n'a pu être présente que lors du premier cours du semestre.

Dans le cas de congés maladie périodiquement prolongés, l'incertitude règne et il est extrêmement difficile d'assurer le remplacement des collègues, et la solution qui consiste à fusionner les groupes est exclue lorsque ces groupes sont tous assurés par le collègue absent. Les exercices placés en ligne sur Iris par la responsable de l'UE ne sauraient remplacer des heures de cours : les étudiant·e·s n'ont pas été préparé·e·s au partiel prévu dans les MCC.

Ainsi, à titre exceptionnel, le conseil du DEMA est contraint de se tourner vers une mesure radicale et demande aux conseillères et conseillers de l'UFR de bien vouloir valider une demande de gel de cette UE dans le calcul de la compensation pour les 43 étudiant·e·s de L1 LEA concerné·e·s, dans leur seul intérêt. Cette demande a été validée par le Conseil de département.

Suite à la lecture des raisons de la demande du DEMA, approuvez-vous le gel de l'UE ANLAB206T ?

Le vote a été ouvert le 29 avril 2024 et clos le 13 mai 2024.

Résultat :

Participation 81%

29 votes émis :

- Ne se prononce pas : 2
- Contre : 0
- Pour : 27

Le gel de l'UE ANLAB206T est approuvé à la majorité des voix exprimées.

Florence Grimal